

LES DECHETTERIES

Déchetterie de **BEAUREPAIRE**

LUNDI 9h – 11h45 / 14h – 17h45
MERCREDI 9h - 11h45
JEUDI 14h - 17h45
VENDREDI 9h - 11h45
SAMEDI 9h – 11h45 / 14h – 17h45
N° de téléphone : 04.74.84.61.81

Déchetterie de **LA VAREZE**

MARDI 15h – 17h45
MERCREDI 15h – 17h45
JEUDI 9h 11h45
VENDREDI 15h – 17h45
SAMEDI 9h - 12h15 / 13h30 - 17h45
N° de téléphone : 04.74.20.39.16

Collecte des ordures ménagères :

- Pour les personnes concernées par le ramassage sur la tournée de COUR et BUIS (le jeudi matin) la collecte des jeudis 25 décembre et 1° janvier 2009 sera avancée d'un jour et se fera le 24 et le 31 décembre.

Pas de changement pour les autres quartiers.

-Pour les usagers du point propre et des bacs à ordures ménagères situés près de l'Eglise, nous vous rappelons qu'il est important de respecter le tri et, lorsque les containers sont pleins, de ne pas déposer les déchets hors des bacs ou sur la voie publique.

AMBROISIE : Il est trop tard pour cette année, mais il faut le savoir...

L'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est originaire d'Amérique du Nord. Elle est apparue en France en 1863, vraisemblablement introduite par un lot de semences fourragères.

L'ambrosie est une herbe dont le pollen est très allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : le plus souvent une rhinite allergique survenant en août et/ou septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux, asthme parfois sévère), mais aussi de l'urticaire ou de l'eczéma. La fréquence de l'allergie à l'ambrosie est importante : selon la zone, 6 à 12% de la population exposée est allergique à l'ambrosie.

La région où la densité de l'ambrosie est la plus forte est la région Rhône-Alpes.

Les conditions météorologiques actuelles, alternance de périodes chaudes et pluvieuses, favorisent le développement de cette plante, dont la floraison commence mi-août.

La période de juin-juillet est donc la plus propice pour détruire l'ambrosie.

La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous : collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers...



Comment la reconnaître ?

Ambrosie : (à gauche) : feuilles minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face, ce qui distingue la plante de l'armoise (à droite) dont les feuilles sont divisées, alternes, la face inférieure est blanc argenté et duveteuse



Un tout petit "truc" pour participer à la lutte contre la propagation de l'Ambrosie
Les mélanges de graines pour oiseaux peuvent contenir des graines d'ambrosie, particulièrement les mélanges incluant des graines de tournesol. Les graines d'ambrosie (à droite sur la photo ci-contre) sont d'une taille très inférieure à celle des graines de tournesol : un simple tamisage peut les éliminer.

A NOTER SUR VOTRE AGENDA :

- Le jeudi **9 octobre** à 20h00, salle du conseil, **réunion publique d'information** organisée par le Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon-Varèze sur le thème : Servie Public d'**Assainissement Non Collectif**.
- le vendredi **10 octobre** à 20h00, salle d'animation, **Assemblée Générale du Comité des Fêtes**.
- le mardi **14 octobre** à 20h30 Réunion du Conseil Municipal du mois d'Octobre.
- le dimanche **26 octobre** à 14h30, après midi « **Chorales** » à la nouvelle salle des fêtes, au bénéfice du **Téléthon**.



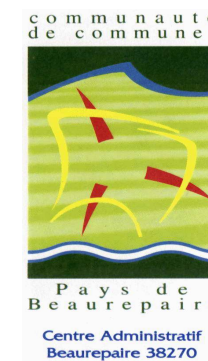
Primarette Infos Mairie

n° 32

Juillet-Août-Septembre 2008

Tél : 04.74.84.57.27 fax : 04.74.79.51.50

@mail : mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr



LE MOT DU MAIRE

A l'heure où la nature va prendre ses couleurs d'automne, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée, ainsi qu'au nouveau conseil municipal, pour lequel c'est aussi une première.

Les écoliers peuvent se réjouir d'avoir un nouvel espace ludique dans la cour de l'école, les travaux sur la commune avancent bien et notre nouvelle salle des fêtes va bientôt être inaugurée pour que tous les Primarettoises et Primarettois se retrouvent dans de nouvelles festivités, donnant un nouvel élan à notre village. Mais ne baissons pas les bras, il y a encore tant à faire et ce n'est pas encore l'heure des bilans ; même à petits pas, allons de l'avant.

L'automne arrivant, la saison de chasse commence et si l'été n'a pas été à la hauteur de nos attentes, cela fera le bonheur des cueilleurs de champignons ! Il faut se faire une raison et envisager la saison qui arrive avec sérénité.

Bon courage à tous.

Le Maire, Angéline APPRIEUX

LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public : le lundi, le mercredi de 8 h 30 à 11 h
le vendredi de 16 h à 18 h 00
le samedi de 8 h 30 à 11 h.

Madame le Maire reçoit sur rendez – vous le matin.

Tél. mairie : 04.74.84.57.27 Tél. du Maire : 04.74.84.51.63

Tél. des Adjointes : DANZO : 04.74.84.56.94 FAURE : 04.74.84.56.76 VASSEUR : 04.74.20.47.30

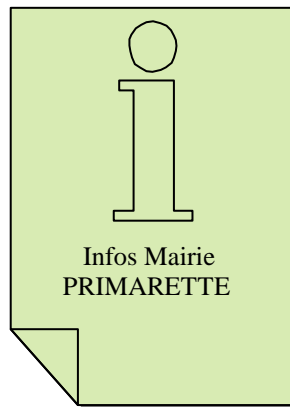
ETAT - CIVIL

Naissances : le 3 juillet : Célia Marie MARCHAND (Les Roches)
le 31 juillet : Bérénice GUILLE (La Garenne)
le 8 août : Jeanne Emilie DREVET (Simandre)

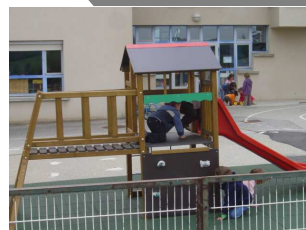
Mariages : le 28 juin : Pierre JACQUIER de Galline et Grand Champ
Et Cécile GRANDGIRARD de Galline et Grand Champ

Le 9 août : Cédric GUILLOT de Servolannièrre
Et Nathalie COLOMBAN de Servolannièrre

Décès : le 6 juillet : Mme Ginette DELESTRADE née ARSONNEAU, âgée de 83 ans
le 14 septembre : Mme Armance (Mancette) SERPOLLIÈRE née HILLAIRE, âgée de 84 ans



Infos Mairie
PRIMARETTE



OUVERTURE D'UNE GARDERIE :

La municipalité met en place une garderie périscolaire payante les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h00** à compter du 15 septembre 2008 pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire. Les enfants gardés seront placés sous la surveillance d'une ATSEM.

Par délibération du conseil municipal, le **prix de la demi-heure est fixé à 0,70 €, vendue par carte de 10 demi-heures au tarif de 7 €, payable uniquement par chèque.**

L'achat de cartes et l'inscription à la garderie se font auprès de Mme Sylvie ROULET, les lundi et jeudi en même temps que les inscriptions à la cantine.

Le règlement intérieur de la garderie et les modalités pratiques seront indiqués aux parents lors de l'inscription des enfants.

La capacité de la garderie est limitée à 10 enfants.

Les enfants seront acceptés par ordre d'inscription et seront prioritaires ceux dont les parents ne peuvent être présents à la sortie de l'école pour des raisons professionnelles.

RENTREE DES CLASSES :

Effectif de l'année 74 élèves répartis sur 3 classes :

Cycle 1 : 28 élèves (7PS + 11 MS + 10GS) Enseignants : Danielle LAURAIRE et Denis COMTE

ATSEM rattachées à la maternelle : Christiane MAISONNAT et Danielle FAURE

Cycle 2 : 19 élèves (13CP + 6 CE1) Enseignante : Pauline HILTBRAND

Cycle 3 : 27 élèves (9CE2 + 9CM1 + 9CM2) Enseignante : Réjane GALLIFET

CANTINE : Sylvie ROULET et Françoise BUISSON

RAMASSAGE SCOLAIRE :

Les élèves utilisant le ramassage scolaire doivent impérativement respecter les arrêts mentionnés sur leur carte de transport, à la montée et à la descente.

TRANSISERE : Mise en service le 18 août 2008 d'une liaison routière rapide Beaurepaire/Grenoble.

Plus de renseignements sur www.transisere.fr ou 0820 08 38 38.

ROND POINT : CARREFOUR D 538 / D 51 (Dit Carrefour BARDIN).

Les travaux avancent normalement, au rythme prévu. L'achèvement des travaux est envisagé pour la fin octobre. Malgré la brève fermeture de la D 51 et la mise en place d'une déviation vous avez su rester prudents et patienter pendant les travaux.

Merci à tous



TRAVAUX Pont TGV / RD 538.

Mise en place d'une circulation alternée sur la RD 538 au niveau du pont TGV suite à un affaissement. Des travaux de renforcement de la chaussée et des talus sont effectués et la chaussée sera profilée comme à l'origine. Ces travaux sont prévus jusqu'à fin octobre. Encore un endroit pour tester votre patience et votre prudence.

AMENAGEMENT de l'ENTREE OUEST DU VILLAGE et des accès à la SALLE DES FETES :

Dans l'ensemble, vous avez là aussi très bien accepté la gêne occasionnée par cet aménagement important qui touche à sa fin. Une conséquence immédiate sur les flux de circulation : comme l'indique la signalétique spécifique mise en place, la priorité est donnée aux véhicules quittant le village, avec pour effet de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le village.

SALLE DES FETES (Salle Polyvalente d'Animation Rurale).

Tous les travaux (extérieur et intérieur) sont achevés. La commission de sécurité est passée et doit statuer fin septembre. Encore quelques petites finitions et la SPAR sera livrée à vos activités.

A.S.T.A. (Association Sportive du Troisième Age) :

Les cours de gymnastique ont repris dès le 15 septembre, salle du conseil en attendant la nouvelle salle, de 15h à 16h. Homme ou Femme à partir de 50 ans. Renseignements au 04.74.84.59.50

LISTES ELECTORALES :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Simple formalité à accomplir en mairie. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année (jusqu'au **31 décembre 2008**), mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales (entre le 1er septembre 2008 et le 28 février 2009). Pièces à fournir : formulaire d'inscription (disponible en mairie), carte d'identité, justificatif de domicile.

Du nouveau pour le PERMIS DE CONSTRUIRE

La réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur au 1er octobre 2007.

Les éléments essentiels de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme sont les suivants:

***Des procédures regroupées.** le décret a pour effet de fusionner les 11 autorisations et 5 régimes de déclarations existants en 3 permis et une déclaration préalable

***Des délais d'instruction garantis et un contenu précis des dossiers de demande.**

***Une plus grande responsabilité des constructeurs et de leurs architectes.**

Source : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>

Possibilité de remplir en ligne de nombreux formulaires.

TELETHON 2008 : Avant le grand rendez-vous des 5 et 6 décembre, un avant goût de fête au bénéfice du Téléthon : l'après midi « **chorales** » à la nouvelle salle des fêtes le 26 octobre. Toutes les bonnes volontés sont acceptées.

Une précision sur **l'interdiction des feux** (valable toute l'année) : il ne s'agit pas d'un arrêté municipal d'interdiction, mais d'un rappel de la Préfecture concernant l'application de l'article 84-1 du règlement sanitaire départemental (application de l'article L541-1 du Code de l'Environnement) (protection de l'environnement par une bonne gestion des déchets).

Où-vont nos chiens quand nous ne sommes pas là ? Mènent-ils une double vie ?

Propriétaire de chiens, vous êtes responsables des divagations de votre animal. Ne laissez pas votre chien vagabonder jour et nuit pendant votre absence. En cas de capture, si besoin est, la Commune fera appel à la SPA de Renage avec laquelle nous avons une convention pour faire identifier et récupérer les animaux.

Il y a quelques semaines **deux chiens errants ont attaqué un troupeau de moutons sur notre commune.** L'éleveur a découvert le carnage dans l'enclos, en rentrant chez lui. Bilan de l'attaque : un bélier, deux brebis et un agneau morts et deux autres blessés.

Les attaques de troupeaux sont très éprouvantes tant moralement que financièrement pour les propriétaires des bêtes massacrées. Pour cette affaire, des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie de Beaurepaire.

Ces chiens tueurs sont toujours en liberté, et non identifiés. Signalement des animaux : deux chiens de type berger allemand, l'un à le poil mi-long et les oreilles cassées et le second, poil noir avec une tache claire sur le poitrail.

Si vous croisez ces animaux, signalez leur présence à la Mairie (04.74.84.57.27) ou à la Gendarmerie de Beaurepaire (04.74.84.60.17).

RECENSEMENT MILITAIRE :

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Prévoir le livret de famille des parents.

L'attestation de recensement est à conserver précieusement, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Le **COMITE DES FETES** a besoin de votre bonne volonté, de votre sens de l'organisation et de votre ardeur à mettre en œuvre les animations qui feront de notre village, un village où il fait bon vivre et s'amuser. Soutenez le, venez à l'Assemblée Générale le 10 octobre (voir agenda), au besoin, faites partie du comité.



CONCOURS DE FLEURISSEMENT :

Les résultats du concours seront publiés lors de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 10 octobre, 20h00, salle d'animation.

Merci aux **conscripts** pour l'organisation de la **VOGUE** annuelle. Dommage que toutes les animations prévues n'aient pas été au rendez-vous. A l'année prochaine ?

Syndicat Intercommunal des Eaux DOLON/ VAREZE :

Le syndicat Intercommunal des Eaux Dolon/Varèze a publié en juin son rapport annuel pour 2007. Ce rapport est consultable sur : <http://www.dolon-vareze.net>.

Pensez à vous informer sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). La réunion publique d'information du 9 octobre à 20h00 (voir agenda en page 4) répondra à vos interrogations.